

Transport des échantillons du service d'hospitalisation à domicile vers le CHSN

Objet	Domaine d'application
<p>Ce mode opératoire décrit le transport des prélèvements, effectués par les infirmières coordinatrices du service d'hospitalisation à domicile (HAD) sur les temps d'astreinte, jusqu'au centre de tri du laboratoire du centre hospitalier de Saint-Nazaire.</p>	<p>Ce mode opératoire s'adresse à l'ensemble des infirmières coordinatrices du service HAD, au personnel du laboratoire présent au centre de tri et aux cadres de santé du LBM.</p>
Référence(s)	
<p>Norme NF EN ISO 15189 SH REF 02 du COFRAC Arrêté ADR (Accord européen relatif au transport des marchandises Dangereuses par la Route) Instruction d'emballage de l'ADR, dite P650</p>	
Matériel(s)	Document(s) associé(s)
<p>Matériel fourni par le laboratoire de biologie médicale (LBM) <u>Kit de prélèvement constitué de :</u> 2 Tubes vert 2 Tubes violet 2 Tubes bleu 1 Tube marron 1 Tube gris (pour glycémie et lactates) 2 Tubes de purge 2 aiguilles épicrotiniennes de prélèvement 23G 2 aiguilles sécurisées de prélèvement 21G vert 2 aiguilles sécurisées de prélèvement 22G noire 2 Corps de pompe 1 Kit ECBU 1 Sachet plastique transparent de transport (emballage secondaire) 1 Sachet rouge pour les prélèvements urgents.</p> <p>Matériel fourni par le magasin central du CHSN Adaptateurs luer bleu Garrot Flacons hémocultures anaérobie Flacons hémocultures aérobie Bon vert « Examens de biologie médicale » Bon « Hémocultures » Bon jaune « Microbiologie » Bon blanc « Hématologie et Biochimie de garde »</p> <p>Mallette de transport rigide ou semi-rigide</p>	<p>Manuel de prélèvement VISKALI - Prélèvement en vue d'un examen biologique (LAB-PR-002) - Conservation et transport des échantillons biologiques (LAB-PR-001) - Demande de fourniture de laboratoire (ACH-DE-001)</p> <p>Procédure spécifique au laboratoire : Réception des prélèvements (LAB-PR-PRE-001)</p>

Processus

1. En journée, du lundi au vendredi hors férié

Une équipe d'infirmière coordinatrice est présente sur le site de l'HAD de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi hors jours fériés.

Durant cette période, la prescription d'examens de laboratoire des patients d'HAD est réalisée par soit :

- Le médecin hospitalier (si le patient à été précédemment hospitalisé)
- Le médecin traitant (ordonnance dans le dossier médical au domicile du patient)
- Le médecin coordonnateur HAD.

Le prélèvement est effectué par une IDE libérale et acheminé vers le laboratoire de biologie privé avec lequel elle travaille.

2. En période de permanence des soins (astreinte)

Pour assurer la permanence des soins, une infirmière coordinatrice d'HAD est d'astreinte :

- Du lundi au vendredi, hors férié : de 17H30 à 8H30 le lendemain
- Le week-end et férié : du vendredi 17H30 au lundi 8H30 ou du jour ouvrable suivant.

Durant cette période, la prescription d'examens de laboratoire est réalisée par le médecin coordonnateur HAD. L'infirmière coordinatrice réalise elle-même le prélèvement.

La transcription des examens prescrits sur le bon de demande du laboratoire est réalisée par l'infirmière coordinatrice d'HAD qui effectue le prélèvement.

L'infirmière d'astreinte de l'HAD a un kit de matériel de prélèvement vers elle pour sa période d'astreinte.

Le kit de remplacement est stocké en salle de transmissions de l'HAD, à côté de la réserve des bons de laboratoire.

Après réalisation du prélèvement, le sachet, contenant les échantillons identifiés et le bon de demande, est placé dans la mallette de transport isotherme.

Le véhicule de transport est le véhicule du service ou le véhicule personnel de l'infirmière coordinatrice.

La mallette est déposée dans le coffre du véhicule, puis acheminée jusqu'au laboratoire du Centre Hospitalier de Saint-Nazaire.

Le délai de transport après prélèvement est de moins de 2 heures.

Au CHSN, pendant la période de permanence des soins (période en dehors des horaires d'ouverture du LBM au public), l'accès au laboratoire de biologie médicale et l'appel aux techniciens se font :

- Soit par le visiophone situé à l'extérieur du LBM, sur la gauche en arrivant par l'entrée URGENCES GYNECOLOGIQUES
- Soit par le couloir "rouge" de l'établissement et l'accès à l'interphone d'appel à l'entrée du laboratoire.

3. Commande du matériel de prélèvement

Dès qu'un kit de prélèvement est utilisé, le matériel doit être remplacé.

3.1 Matériel fourni par le Laboratoire de Biologie

Un mail est envoyé aux cadres de santé du LBM pour demander le remplacement du matériel utilisé ou la préparation d'un autre kit complet (réalisé par l'IDE du LBM).

Coordonnées des cadres du LBM :

- Nathalie LE BORGNE : n.leborgne@ch-saintnazaire.fr
- Stéphanie BERCHERY : s.berchery@ch-saintnazaire.fr

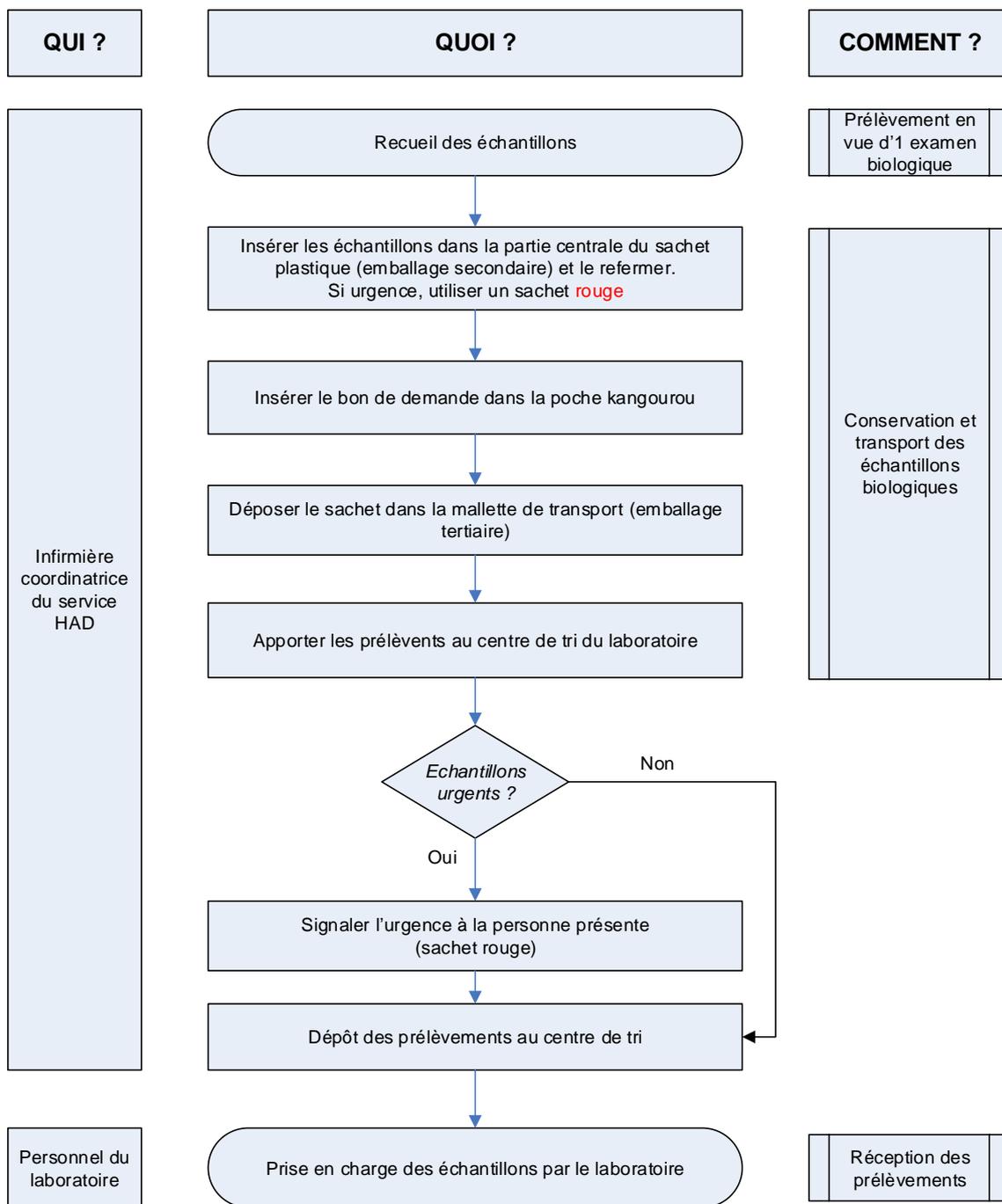
Le cadre de santé d'HAD est prévenu par mail de la mise à disposition du matériel préparé par le laboratoire.

Une IDE HAD ou une AS HAD viendra chercher le matériel au centre de tri du laboratoire afin de l'acheminer vers l'HAD où le nouveau kit sera complété.

3.2 Matériel distribué par le Magasin Hôtelier du CHSN

Le matériel non fourni par le Laboratoire est distribué par le magasin hôtelier du CHSN. La commande est réalisée à l'aide du document : *Demande de fourniture de laboratoire*.

Ajout des documents et matériels non fourni par le LBM, stockés dans le service HAD.



	Nom - Fonction	Date	Visa
Rédacteur	I. JEUDY – RAQ laboratoire	10/05/23	Signé
Vérificateur	Dr S. LE BERRE – coordonnateur médical HAD	22/05/23	Signé
Approbateurs	C. GUILLAUD – Coordonnateur général des soins	19/07/23	Signé
	S. SACHOT-OLLIVIER – Biologiste responsable LBM	23/05/23	Signé
Approbation par la cellule qualité et risques pour mise en application le			03/08/23